

## CAHIER DES CHARGES DU LABEL

### « Espace Régional d'Information de Proximité de Nouvelle-Aquitaine »

#### Préambule

---

Face à l'accélération des transitions sociétales, économiques et environnementales, le développement du capital humain constitue une préoccupation majeure des politiques européennes, nationales et régionales.

Le nouveau contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) pour la période 2023-2028 renouvelle les priorités partagées en Nouvelle-Aquitaine en vue de relever ces défis dans les domaines de la formation et de l'orientation. La mise en œuvre de ces priorités passe notamment, pour la Région Nouvelle-Aquitaine, par l'affirmation d'un service public d'intérêt régional, ancré dans les territoires, répondant à la variété des besoins d'information et de conseil des jeunes et des actifs tout au long de leur parcours de formation et de vie professionnelle. A cet effet, la Région crée le **label « Espace Régional d'Information de Proximité de Nouvelle-Aquitaine » (ERIP)**.

Dès 2020, la Région a initié et expérimenté le déploiement du réseau des Espaces Régionaux d'Information de Proximité (ERIP) en cohérence avec les réalités locales. Cette première phase, avec la montée en charge de l'activité des ERIP, invite aujourd'hui à positionner ce réseau comme un service public de proximité, facteur de développement local, encourageant les acteurs des territoires à se fédérer et à assembler leurs compétences pour produire une information de qualité sur les métiers, la formation, l'emploi et la création-reprise d'activité.

Ce réseau s'est progressivement construit, de 2020 à 2023, dans le cadre d'un appel à projets reconduit annuellement. Aujourd'hui arrivé à niveau satisfaisant de services proposés et de fréquentation, le réseau des ERIP connaît une maturité et une reconnaissance dans les territoires qu'il convient de valoriser, consolider, professionnaliser et faire connaître au plus grand nombre.

Le label « ERIP » permettra d'accompagner, durant les 3 prochaines années, les structures qui portent les ambitions de la Région Nouvelle-Aquitaine dans les territoires, à partir d'initiatives co-construites et animées par les collectifs de partenaires mobilisés au sein des ERIP. Ces initiatives s'inscriront également dans les objectifs de Néo Terra, feuille de route régionale visant à accompagner les transitions écologiques et énergétiques.

#### 1-Objet du cahier des charges

---

Le présent cahier des charges précise les conditions et critères d'éligibilité, d'attribution et d'application du label « **Espace Régional d'Information de Proximité de Nouvelle-Aquitaine** ».

## 2-Conditions d'éligibilité

---

Le label « **Espace Régional d'Information de Proximité de Nouvelle-Aquitaine** » est délivré par la Région à une structure porteuse qui fédère et représente, à l'échelle d'un bassin d'emploi, les acteurs de l'orientation, de l'éducation, de la formation, de l'emploi et de l'économie locale.

L'ERIP a vocation à rassembler le plus grand nombre d'acteurs locaux d'un bassin d'emploi. La structure porteuse doit être en capacité de coordonner le partenariat local en vue d'animer un service d'information de premier niveau, pour tous les publics.

Les collectifs de partenaires pourront notamment comprendre :

- Les opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle
- Les établissements scolaires
- Les Centres d'Information et d'Orientation
- Les organismes de formation
- Les opérateurs de compétences
- Les collectivités locales
- Les consulaires
- Les entreprises
- ...

## 3-Critères d'attribution du label régional

---

Pour l'obtention du label « **Espace Régional d'Information de Proximité de Nouvelle-Aquitaine** », la structure porteuse et ses partenaires se rassemblent autour de principes d'action partagés et de services à organiser conjointement, sur la base, principalement, d'outils, de dispositifs et de savoir-faire existants.

### A. Des principes d'action incontournables

- **L'ouverture « tout public »** : la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite garantir dans l'ensemble du territoire l'accès de toutes et tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'éducation, la formation et de l'emploi, quelle que soit l'origine géographique ou sociale des bénéficiaires. Ainsi, conformément à l'ambition régionale en matière d'inclusion, le service prend en compte et s'adapte aux situations de handicap, d'illettrisme, d'illectronisme et de genre.

L'ERIP accueille toute personne, sans distinction d'âge, de statut ou de situation (personnes en recherche d'emploi, salariés, indépendants, scolaires, apprentis, étudiants, jeunes sortis du système scolaire, parents, enseignants, chefs d'entreprise, responsables RH...), en recherche d'information sur les métiers, les formations, l'emploi, la création/reprise d'entreprise, l'évolution professionnelle, le développement des compétences.

Les horaires d'ouverture de l'ERIP devront être aménagés de telle manière à en favoriser l'accès pour tous, y compris aux actifs occupés.

Le service dispensé devra être clairement distinct de celui déjà dispensé par les structures « porteuses » eu égard à la typologie de public visé dans leur cœur de métier initial.

- **La diversité du partenariat** : le partenariat est au cœur de l'organisation et de l'animation d'un ERIP. En combinant leurs compétences et leurs ressources respectives au service de l'information des usagers, les membres de l'ERIP, lorsqu'ils agissent à ce titre, concourent à un service ouvert à l'ensemble des habitants de Nouvelle-Aquitaine. A cet effet, ils élargissent l'accès des actions qu'ils mettent en œuvre. La structure porteuse s'attache à fédérer les acteurs locaux (de l'orientation, de l'éducation, de l'évolution professionnelle, de la formation, de la VAE, de l'emploi, de l'insertion et du monde économique), dont la diversité des expertises garantit une capacité à prendre en compte la variété des situations et des besoins rencontrés, et à informer de manière qualitative les usagers.
- **La proximité et l'accessibilité** : sur la base des enjeux socio-économiques du territoire, les partenaires au sein de l'ERIP s'accordent annuellement sur un plan d'actions partagé, construit sur mesure et déployé en différents points du territoire, de manière permanente et/ou ponctuelle.  
Constitués et coordonnés à l'échelle de chaque bassin d'emploi, les ERIP forment un réseau ouvert à tous les Néo-Aquitains. Collectivement, ils s'attachent à proposer des possibilités d'accès aux services selon un maillage adapté aux configurations et aux ressources locales. Les possibilités d'accès sont étendues par l'articulation entre le réseau des ERIP et la plateforme de service d'information à distance – AlloCMonInfo - organisée par Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine.  
Pour être sollicité, le service doit être visible. Au-delà de la stratégie de communication déployée par les services de la Région, l'ERIP développe ses propres outils et supports dans le respect de la charte graphique régionale. Il se rend également visible dans sa signalétique extérieure et intérieure pour une meilleure identification par les habitants et les partenaires du territoire.
- **La qualité du service rendu : l'ERIP porte une mission de conseil** à l'information, dispensé par des professionnel(le)s du conseil, en référence au 1<sup>er</sup> niveau de service prévu au cahier des charges du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP). L'information est délivrée dans différents contextes (entretiens individuels, ateliers, évènements...). Le ou la conseiller(e) est garant(e) de la qualité de l'information et s'assure de sa bonne compréhension par l'utilisateur pour la mise en action dans la poursuite de son parcours.

## B. Un socle de services communs

- **L'information et le conseil personnalisés de 1<sup>er</sup> niveau** sur les métiers, la formation, l'emploi et la création/reprise d'entreprise, sur la base d'un accueil individualisé de proximité, prenant en compte le contexte territorial. L'accueil est organisé sur flux et/ou sur rendez-vous, dans des conditions qui favorisent l'accessibilité de tous les publics.
- **Un programme d'actions**, rassemblant, coordonnant et donnant à voir les propositions des différents partenaires œuvrant dans les territoires avec :
  - **Une offre d'ateliers** thématiques, portant notamment sur la connaissance du territoire, l'aide au choix professionnel, le développement des compétences, l'accès à la qualification et à l'emploi, la VAE, l'alternance, la découverte des métiers, la création et reprise d'entreprise...etc.
  - **Des évènements et des initiatives** visant à promouvoir notamment les formations soutenues par la Région, les filières et secteurs d'activités porteurs

d'emploi, les métiers, l'alternance, la VAE, le CEP, la création et la reprise d'entreprise...etc.

#### **4- Procédure d'obtention du label :**

---

Afin d'obtenir le label, le cas échéant en s'appuyant sur l'expérience acquise, les candidats doivent satisfaire aux critères d'attribution en décrivant leur projet dans un dossier de candidature contenant les rubriques suivantes :

- une présentation de la structure porteuse, des partenaires et de leurs contributions respectives,
- une analyse partagée avec les acteurs locaux des enjeux socio-économiques du territoire,
- les conditions et les modalités par lesquelles la structure porteuse et ses partenaires se proposent de satisfaire aux principes et à l'offre de services visés dans le présent cahier des charges au paragraphe « 3-Critères d'attribution du label régional ».

Le dossier de candidature type est mis à la disposition des candidats et accessible sur le Guide des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Il est complété puis transmis aux services de la Région par voie numérique à [espacesproximite@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:espacesproximite@nouvelle-aquitaine.fr)

#### **La date limite de dépôt est fixée au 13 septembre 2023**

A l'issue de l'instruction du dossier, les projets de labellisation seront présentés devant un Comité de sélection puis seront soumis au vote des élus du Conseil Régional.

Pour se voir attribuer le label, la structure porteuse s'engage à remplir les conditions définies dans le présent cahier des charges. Elle veille au respect des engagements de l'ERIP et garantit le respect des conditions d'octroi du label.

A partir de la notification d'attribution, le label « **Espace Régional d'information de Proximité de Nouvelle-Aquitaine** » est délivré pour la période 2024-2026, formalisé dans une charte d'engagement signée des 2 parties (Région et structure porteuse).